

Artisan d'art

RÉF | 8292

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Indépendant ou employé dans un atelier Restauration du patrimoine, décoration, mode, luxe, design, arts du spectacle

Programme

- **De nombreux métiers liés à l'Artisanat d'art peuvent s'intégrer dans cette formation. En voici quelques exemples :**

Métiers du verre : souffleur, polisseur, sculpteur...

Potier-céramiste

Ferronnier d'art

Métiers du cuir : Maroquinier, cordonnier...

Tourneur/sculpteur sur bois

Encadreur

Stucateur/staffeur

Graveur sur métal

...

- **Cours professionnels :**

1ère année :

Introduction à la formation Artisan d'art ; Histoire de l'art et des arts appliqués ; Laboratoire de créativité ; Atelier interdisciplinaire ; Dessin ; Portfolio ; Patrimoine et déontologie ; Sécurité/Hygiène/Ergonomie ; Economie des métiers d'art.

2ème année :

Histoire de l'art et des arts appliqués ; Technologies et matériaux ; Esthétique artistique ; Atelier interdisciplinaire ; Dessin ; Portfolio ; Comptabilité, Gestion financière et Fiscalité.

3ème année :

Technologies et matériaux ; Atelier interdisciplinaire ; Dessin ; Portfolio ; Initiation à l'anglais professionnel ; Marketing appliqué aux métiers d'art ; Gestion administrative et Commerciale Spécifique ; Droit et assurances: principes généraux ; Droit et assurances spécifique ; Esprit d'entreprendre.

- **Cours de gestion :**

Droit; Comptabilité; Fiscalité; Commerce; Création d'entreprise.

- **Pratique professionnelle :**

Formation en alternance. Vous devrez donc être occupé dans la profession sous forme soit :

- d'une **convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;
- d'un contrat de travail;
- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. (Pour une information, ou un conseil, contactez le lors d'une de ses permanences).

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

- **Attention :**

Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.

MAIS, les cours professionnels seront suivis dans un [Centre IFAPME](#).

Les cours de gestion pourront être suivis à Bruxelles.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas des cours peuvent être donnés en journée.

Début Septembre

Coût 250 euros / an

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Conditions générales :

- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire ;
- Satisfaire à une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du certificat d'apprentissage ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de première année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le 2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un examen d'entrée.

- S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Conditions d'admission particulières :

Inscription

L'inscription se fait en binôme (l'apprenant et son artisan-formateur) via un dossier de candidature établi conjointement. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 15 juillet. L'envoi des dossiers doit s'effectuer par mail uniquement à l'adresse suivante : info@ifapme.be.

Les critères de sélection

L'artisan-formateur doit être un professionnel des métiers d'art en exercice pouvant justifier d'une expérience professionnelle et possédant un savoir-faire spécifique pour lequel l'offre de formation est restreinte ou inexistante. Il

s'engage à transmettre à son stagiaire, au sein de son atelier, la maîtrise des techniques les plus complexes de son métier pendant une durée de 3 ans.

L'apprenant doit répondre aux conditions générales d'entrée en formation Chef d'entreprise. Il doit apporter la preuve d'aptitudes préalables (essai métier, expérience utile, centres d'intérêt,...) et faire état de sa motivation. Il inscrit son projet de formation dans un projet professionnel cohérent et réaliste.

La candidature doit faire l'objet d'un plan de formation cohérent avec un contenu détaillé (savoir et savoir-faire) et structuré sur une période de 3 ans.

La procédure de sélection

La procédure de sélection est mise en œuvre par l'IFAPME. Elle place au centre des débats le futur des apprenants et les réflexions que portent les binômes sur l'avenir de leur métier.

L'étude des dossiers est confiée à un Jury composé de un ou deux représentants du secteur de l'artisanat d'art, le Conseiller pédagogique sectoriel, un représentant du Centre de formation et un chargé de mission IFAPME orienté "tutelle".

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Pour davantage d'informations concernant les inscriptions, [contactez l'ifapme](#)
- Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle ([voir les permanences](#)).
- Date limite des inscriptions : 31/10.

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise

Organisme

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
<https://www.efp.be/>

